

Département de l'AIN

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA PLAINE DE L'AIN**

SIEGE
143 rue du château
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20250108-DEC2025-006-DE
Date de télétransmission : 08/01/2025
Date de réception préfecture : 08/01/2025

DECISION DU PRESIDENT
N° D2025-006

Objet : Convention d'accompagnement entre la CCPA et la SAFER dans la mise en place de la procédure des biens vacants et sans maîtres

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n°2023-150 en date du 6 juillet 2023 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment pour signer les contrats et conventions engageant la Communauté de communes pour un montant n'excédant pas 15 000 € HT par an, ainsi que leur avenant ;

CONSIDERANT que la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain (CCPA) souhaite aider les 53 communes de son territoire à incorporer dans leur patrimoine des biens vacants et sans maîtres comportant des enjeux environnementaux ;

CONSIDERANT la proposition d'accompagnement de la SAFER Auvergne-Rhône-Alpes, détaillée au sein d'une convention jointe à la présente décision, listant les missions mises en œuvre par la SAFER (identification des biens, concertation locale, accompagnement des communes) et leurs modalités techniques, pour un périmètre d'étude portant sur les 53 communes composant le territoire de la CCPA ;

- **DECIDE** de signer la convention d'accompagnement (lettre de mission n°1) de la SAFER dans la mise en place de la procédure des biens vacants et sans maîtres sur le territoire de la CCPA.

*En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 8 janvier 2025
Publiée le 14 JAN. 2025*

Fait à Chazey-sur-Ain,
le 8 janvier 2025.

Le Président
de la Communauté de communes

Jean-Louis GUYADER

